Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260427-2127042026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 25/03/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 27 avril 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **vingt-sept du mois d'avril** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . M. MOSSET . Mme BUSIGNIES . M. MORANGE . Mme BARILLOT . M. GILLOT . Mme GLEMAU . M. JORE . M. SOUFFLET . Mmes GUSTAVE . PELOIS . Ms CHARTIE . GUYOMARCH . Mme ESTIVAL . Ms D'HERVÉ . LATOUCHE . Mme GAUTHIER . Mmes CAPLAN . GACHOT . M. JEANMOUGIN . Mme GÉRARD . Ms GAULIN-CRESPEL . PERRINE . Mme SAHEL . M. ICAZE . Mme JAAFAR. .

Absents excusés : M. DEMELIN .

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme DUCOUDRÉ à Mme BUSIGNIES
M. ROSSÉ à Mme JAAFAR

M. GUYOMARCH a été nommé secrétaire.

****

N° 21

OBJET : <u>Modification du tableau des effectifs – Postes contractuels – Service Enfance – Jeunesse – Année scolaire 2026-2027</u>

M. Matthieu MORANGE, Adjoint délégué aux Finances, aux Ressources humaines et à la Vie économique, expose au Conseil Municipal que comme chaque année, il convient de prévoir les besoins en termes de renfort temporaire et de remplacement pour les services Enfance - Jeunesse et Hygiène – Restauration.

Il rappelle que le Trésorier exige pour le paiement des agents en CDD (renforts, besoins temporaires) comme pour les contrats d'engagement éducatif (CEE) une délibération créant précisément ces postes.

Il est bien précisé qu'un poste créé, n'est pas nécessairement pourvu.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260427-2127042026-DE

Un point sur les besoins a été réalisé par les responsables de services.
Il s'avère ainsi nécessaire de prévoir la création :

- de 4 postes en contrat à durée déterminée d'adjoints d'animation (10.5/35èmes) pour l'ALSH Méli-Mélo.
Ces postes annualisés à 10.50/35èmes viennent en renfort de l'équipe d'animation permanente de l'accueil de loisirs pour les mercredis.
Les congés payés ne pouvant être pris pendant la période d'emploi, une indemnité de 10 % correspondant à ceux-ci sera versée.
Le recours à ces CDD sera organisé selon le nombre d'enfants inscrits chaque mercredi afin de respecter les obligations réglementaires d'encadrement et de qualification des accueils collectifs de mineurs.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs comme suit :

Création de postes	**Temps de travail maximum**	**Dates**	**Fonctions visées**
Adjoint d'animation territorial - 4 **postes**	10.50/35èmes	1er septembre 2026 Au 30 juin 2027	Agent polyvalent Périscolaire - animation

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *Le secrétaire de séance,*

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 30/04/2026

La Maire, *Le secrétaire de séance,*